



Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	13
Nombre de votants :	17
Nombre de pouvoirs :	04

L'an deux mille quatorze et le 23 janvier à 14H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 16 janvier 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Daniel ESCURAT.

Etaient présents : Messieurs Daniel ESCURAT, Bernard ROUGE, François BRETIN, Daniel GREGOIRE, Jean-Louis CHAZALNOEL, Sylvain COUCHARRIERE, Michel SAUGERAS, Jean BOUSQUET, Michel PLAZANET, Jacques CHASTAGNOL, Gilles MAGRIT, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Christian MADELRIEUX, Jean-Marc REBEILLE, Claude FARGES, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Gérard DIF, Daniel COMBES.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

OBJET : N°2014/01/01 : Élection du Président

Rapporteur : Monsieur François BRETIN (Doyen d'âge)

L'article 7 des statuts du SYTTOM 19 précise que le Comité Syndical élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, de deux Secrétaires Membres et 5 Membres.

Comme suite à la création de la grande agglomération sur le bassin de Brive et à l'adhésion de la communauté de communes d'Uzerche et du SICRE de Lubersac au SIRTOM de Brive, de nouveaux délégués ont été désignés par le SIRTOM de Brive pour le représenter au SYTTOM 19.

Conformément aux statuts du SYTTOM 19 et au CGCT il convient de réélire un président, un bureau et désigner les membres de la CAO.

Le Bureau est chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Comité et propose les attributions spéciales déléguées par délibération expresse du Comité.

Dans un premier temps, le Comité Syndical va procéder à l'élection du Président, puis dans un second temps à l'élection des autres membres du Bureau.

L'élection du Président et des membres du Bureau se déroule comme pour l'élection du Maire et des Adjoints, les deux premiers tours à la majorité absolue, le troisième à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il n'y a pas de débat avant l'élection du Président, je vous propose de procéder à l'élection du Président.

J'ai reçu la candidature de Daniel ESCURAT, Vice-Président délégué du SIRTOM d'USSEL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Compte tenu qu'il n'y a qu'un seul candidat, je vous propose de procéder au vote à main levée.

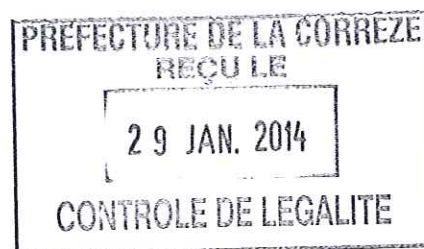
Monsieur François BRETIN fait procéder à l'élection du Président.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Monsieur Daniel ESCURAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Président du SYTTOM 19.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Egletons, le 23 janvier 2014



Le Président,



Daniel ESCURAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 29/01/2014 et publication ou notification du 29/01/2014.....